



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 24 avril 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

25 AVR. 2018

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 3678 de Monsieur le Député Fernand Kartheiser

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Député Kartheiser.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 24 avril 2018

Réponse commune du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, du Ministre de la Coopération et du Développement, du Ministre des Finances, du Ministre des Affaires étrangères et du Ministre de la Culture à la question parlementaire N° 3678 du Député Fernand Kartheiser

Ad 1)

Comme toute ONG agréée par le ministère des Affaires étrangères et européennes, CPJPO peut faire appel à un appui financier du Ministère pour des actions de sensibilisation (participation aux frais), des projets de coopération (cofinancement) ou des programmes pluriannuels de coopération (accord-cadre). Selon des modalités définies, les ONG peuvent par ailleurs demander un remboursement de certains frais administratifs.

Conformément aux procédures et conditions générales qui régissent la relation financière entre le Ministère et les ONG de développement, CPJPO a ainsi pu bénéficier d'un appui financier d'un total de 509.477,83 € pendant la période du 1er janvier 2013 au 26 mars 2018.

Ce montant global pour la période en question comprend d'une part le co-financement d'un projet pluriannuel sur le soutien psychosocial aux enfants (351.734,94 € pour la période 2013-2018) qui est imputée sur le "Fonds de la Coopération au Développement" (de même que des frais administratifs à hauteur de 27.886,28 €) et d'autre part des activités de sensibilisation et d'éducation à la coopération au développement de 2013 à 2017 (montant global de 129.856,61 € pour toute la période visée) qui elles relèvent de l'article budgétaire 01.7.33.000 - "Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet".

S'agissant des montants annuels versés, ceci correspond en 2013 à 66.495,03 €, en 2014 à un montant de 160.637,22 €, en 2015 à un montant de 129.243,22 €, en 2016 à un montant de 117.715,16 € et en 2017 à un montant de 35.387,20 € pour des projets de développement ainsi que de sensibilisation/éducation au développement. Les demandes de financement pour 2018 sont actuellement encore en cours de traitement.

La Cour des Comptes ne s'est pas prononcée à ce sujet.

Ad 2)

Depuis décembre 2013, deux conférences ont été organisées dans des lycées luxembourgeois pour lesquelles le conférencier a été un membre ou invité du CPJPO :

- 11/02/2014 : Mieux comprendre la Palestine – terre de non-Droits de l'Homme
- 18/05/2017 : L'écologie dans une situation d'occupation.

La première conférence a été organisée à l'Athénée du Luxembourg dans le cadre d'une exposition sur le même sujet, la deuxième conférence s'est tenue au Lycée Michel Lucius dans le cadre de son 50^e anniversaire qui a également donné l'occasion d'une sensibilisation à la diversité et au développement durable.

Ad 3)

Ci-après le relevé des interventions, sous forme de conférences ou séminaires, dans le cadre des formations continues organisées par l'IFEN :

- 02/02/2011 : Le regard sur l'Autre et sur soi dans l'enseignement : le cas israélo-palestinien
- 03/02/2011 : Le conflit israélo-palestinien dans l'enseignement : différentes versions et perspectives
- 11/03/2013 : Pour une compréhension approfondie du conflit israélo-palestinien à la lumière des Droits de l'homme et du Droit international
- 11/02/2014 : Mieux comprendre la Palestine – terre de non-Droits de l'Homme
- 18/05/2017 : L'écologie dans une situation d'occupation

Ces cours ont été facultatifs et ils ont été reconnus au même titre que les autres cours offerts à l'IFEN.

Ad 4)

Liste des événements organisés par le Comité pour une paix juste au Proche Orient au sein d'institutions culturelles :

Neimënster

- 23 novembre 2017 Table ronde « Israël – Palestine : responsabilités européennes d'hier et d'aujourd'hui et leviers d'action »
- 20 janvier 2017 Conférence-débat avec Ilan Pappé « L'art du marketing en politique »
- 3 décembre 2015 Conférence : « Le pouvoir des mots ou la guerre de l'information dans le cas du conflit israélo-palestinien »
- 19 avril 2015 au 3 mai 2015 Exposition « Breaking the Silence » et deux conférences dans le cadre de l'exposition
- 4 juillet 2013 Conférence avec Norman Paech « Le conflit syrien et le droit international »

Centre national de l'Audiovisuel

- 26 novembre 2013 Ciné-débat en présence du réalisateur Eyal Sivan « Jaffa, la mécanique de l'orange »
- 29 novembre 2017 dans le cadre du Cinéma du Sud : projection-débat « Ghost Hunting »

Rotondes :

- 17 janvier 2018 Conférence-débat : « La culture comme résistance : vues de Palestine » avec Rania Elias, directrice du centre culturel Yabous et du Festival de Jérusalem, et Abdelfattah, initiateur de la « Belle Résistance »
- 30 janvier 2017 Projection d'un film de Tamara Erde « This is my land »
- 16 juin 2016 Conférence avec Sandrine Mansour « La Question des réfugiés palestiniens »
- 28 octobre 2015 Conférence-débat avec Thomas Vescovi « Israël : une radicalisation jusqu'où ? »
- 31 juillet 2015 – 31 août 2015 Exposition « Familles décimées de Gaza »

Ad 5)

Le Gouvernement luxembourgeois est contre toute forme de boycott de l'Etat d'Israël dans les frontières de 1967. En ce qui concerne des mesures contre d'autres territoires occupés, elles doivent se baser sur le droit international et être prises en étroite concertation avec nos partenaires européens et onusiens.

Ad 6)

Le Gouvernement luxembourgeois estime que le droit international et le droit humanitaire international, notamment la 4^{ème} convention de Genève, sont applicables dans tous les territoires sous régime

d'occupation, et, partant, aussi dans les Territoires Palestiniens Occupés (la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est et Gaza).

Ad 7)

Il n'appartient pas au Gouvernement de se prononcer sur les titres de conférences organisées par une ONG.

Ad 8)

Lors de la déclaration de politique étrangère devant la Chambre des Députés le 13 mars 2018, le Ministre des Affaires étrangères et européennes a dit que « *Israël doit prendre une décision, soit opter pour la solution à deux Etats, soit opter pour une politique de colonisation qui est en train de conduire en réalité à un Etat unique, qui comporte le risque de voir Israël devenir un Etat-apartheid.* »

Ad 9)

La communauté internationale doit continuer à souligner que le consensus international sur la solution à deux Etats est toujours valable. Il faut éviter d'entrer dans une logique « anti » ou « pro ». En revanche, il y a le droit international et celui qui le transgresse, et dans ce cas le gouvernement israélien doit pouvoir être soumis à la critique.

Ad 10)

En ce qui concerne la coopération entre le Luxembourg et l'État d'Israël dans le domaine universitaire et la recherche scientifique, les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche, comme l'Université du Luxembourg et les centres de recherche publics, sont dotés de la personnalité juridique et jouissent de l'autonomie pédagogique, scientifique, administrative et financière.

Ad 11)

La société civile doit pouvoir s'exprimer librement dans le respect de la loi. Les positions exprimées par des ONG, dans ce cas au niveau européen, n'engagent que les organisations qui les ont affirmées.



Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse